

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 OCTOBRE 1886

## QUAND SORTIRONS-NOUS DE L'ARBITRAIRE ?

Si l'on en croit le Concordat et les lois et règlements sur la matière, les desservants paroissiaux ont droit à un traitement.

Après la jurisprudence républicaine, ils touchent effectivement leurs appointements que lorsque cela convient au ministre de l'instruction publique et des cultes.

Ils sont salariés en principe, mais il suffit à M. Goblet, éclairé par ses préfets et par ses bureaux, de dire un mot pour qu'ils cessent de l'être.

Sur un rapport, sur une dénonciation, on ne sait d'où, sans instruction contradictoire, sans publicité, un desservant est privé de son traitement pour une durée indéterminée.

L'administration, qui prononce selon sa fantaisie ces condamnations arbitraires, se réserve le droit de faire grâce quand il lui plaît.

Il n'y a en cette matière d'autre règle que l'arbitraire.

Quand l'administration est en veine de grâce, elle a une manière singulièrement délicate de faire sentir aux intéressés le poids de sa miséricorde.

Il y a quelques jours, le préfet de l'Ariège a écrit à un desservant pour lui notifier la décision ministérielle qui lui octroyait la faculté de toucher son traitement.

Présent en considération, dit la lettre ministérielle, la situation précaire qui a pu être faite par la peine disciplinaire que vous avez encourue, et estimant que la mesure était suffisante, j'ai proposé à M. le ministre des cultes de vous comprendre dans le nombre des prêtres qui seraient l'objet d'une mesure de clémence de sa part.

Il imaginait jusqu'ici que le droit de grâce était réservé aux souverains.

Il paraît que M. Goblet se l'est attribué, et que les préfets participent, sous sa haute

autorité, à l'exercice de cette grande prérogative.

Ainsi M. le ministre des cultes et ses subordonnés cumulent toutes les fonctions.

Ils statuent d'abord comme juges et prononcent des peines; puis ils font grâce quand ils le trouvent bon. Dans les deux cas, ils sont dispensés de motiver leurs décisions.

On ne peut pousser plus loin l'exercice de la puissance suprême.

« Lorsque l'on pense, dit à ce sujet le *Journal des Débats*, que pour faire infliger une amende de seize francs à un ministre du culte qui a commis un délit déterminé et prévu par le Code pénal, il faut avoir recours à des formalités sans nombre, mettre en mouvement juges et procureurs, provoquer un débat public et contradictoire, obtenir un jugement qui pourra être frappé d'appel et déferé à la Cour de cassation, on ne se lasse pas d'admirer les merveilles de cette procédure administrative qui simplifie toutes choses, et de cette justice sommaire qui se rend si aisément dans les bureaux sur l'avis des préfets. On se demande si cette pratique ne devrait pas être généralisée et appliquée à tous les citoyens, quelque costume qu'ils portent. On arriverait ainsi à supprimer les tribunaux, ce qui ferait grand plaisir aux radicaux. »

## Chronique générale.

La commission du budget s'est réunie hier dans l'après-midi. Elle a entendu la lecture du rapport de M. Saint-Prix sur le budget de l'intérieur. La commission comptait peu de membres. Les couloirs du Palais-Bourbon sont encore déserts.

Une motion tendant à supprimer le sous-secrétariat d'Etat de l'intérieur est repoussée par 6 voix contre 7. La suppression du crédit relatif aux sous-préfets est également rejetée par 8 voix contre 7. Mais la commission, par 7 voix contre 6, réduit de 90,000

francs le crédit relatif aux traitements de ces fonctionnaires.

Le retour à Paris du Président de la République est officiellement fixé à lundi prochain.

On annonce l'arrestation de M. Baudin, conseiller général de Vierzon. Ce conseiller républicain aurait, dit-on, joué un rôle actif dans la grève.

Si nous en croyons les organes ministériels, l'affaire de Château-Villain n'est point abandonnée. La cause reviendrait en novembre, aux assises de l'Isère. Le gouvernement tient beaucoup, paraît-il, à édifier l'opinion sur cette lamentable équipée.

### UNE RECTIFICATION NÉCESSAIRE

Dans son discours de Toulouse, M. de Freycinet a déclaré que la République est fondée définitivement sur le concours de la grande majorité des électeurs. Le président du Conseil soit à merveille ce que vaut une pareille déclaration. Il était le premier à la traiter avec les égards qu'elle mérite quand il recommandait l'union aux républicains de toute nuance et s'appuyait, pour démontrer la nécessité de cette union, sur le nombre des adversaires du régime républicain. « Près d'un tiers des Français, a-t-il dit, ne sont pas encore venus à la République. »

M. de Freycinet est-il bien sûr de son chiffre? Pourrait-il établir que la République a déjà reçu l'adhésion de plus des deux tiers des Français?

En attendant la preuve de cette affirmation hasardeuse, voici des chiffres incontestables, officiels.

Aux élections législatives des 4 et 18 octobre dernier, sur 10,233,864 électeurs inscrits, il y a eu 8,037,634 votants.

Les deux scrutins ont enregistré 3 millions 546,874 suffrages conservateurs.

Les conservateurs ont donc obtenu les 43,75 0/0, ne laissant aux républicains que les 56,26 0/0, encore convient-il d'en déduire les fonctionnaires qui votent non comme ils veulent, mais comme on les y oblige.

La République est loin, comme on le voit, d'avoir obtenu l'adhésion de plus des deux tiers des Français disposant de leur libre arbitre.

La vérité, c'est qu'il aurait suffi en octobre 1885 d'un déplacement de 500,000 voix pour mettre la République et les républicains en minorité.

### L'INCIDENT DE TOULOUSE

On lit dans la *Semaine catholique* de Toulouse :

« Les journaux parlent en sens contraire et quelques-uns inexactement de l'attitude que le clergé de Toulouse a gardée à l'occasion du passage de M. de Freycinet. Voici la simple vérité :

» M. le préfet de la Haute-Garonne crut pouvoir informer M<sup>r</sup> le cardinal que M. le président du Conseil recevrait à la préfecture le mardi, à deux heures et demie.

» S. Em. répondit que, aux termes du décret de Messidor, réglant l'ordre des préséances, elle attendrait M. de Freycinet à l'archevêché, se mettant à sa disposition pour le recevoir à l'heure qu'il lui conviendrait de choisir.

» M. le ministre n'est pas venu; monseigneur n'avait donc pas à se présenter et le clergé ne pouvait pas se séparer de son chef hiérarchique.

» Tout le monde sait que le décret du 24 messidor an XII de la République française donne le pas aux cardinaux sur les ministres. Cette disposition, qui a force de loi sur le terrain de l'étiquette officielle, a été confirmée par un nouveau décret de la République actuelle, en date du 28 décembre 1875.

» Les devoirs de politesse réciproque entre les autorités sont donc nettement établis, et lorsqu'un ministre arrive dans un lieu où siège un cardinal, c'est le ministre qui doit

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

« Je t'embrasse de tout coeur. Jacques de Lucé parvint jusqu'en haut de la colline, et se tint debout entre deux branches couvertes de fiente. Elle était là tout entière, la regardant, ému doucement, prêt à la saluer d'un bonjour amical. Elle ne bougea pas. »

« Elle est étrange, pensa-t-il, qu'elle ne m'ait jamais embrassé les bras, et, se relevant aux troncs nus, se pencha au-dessus de l'eau, espérant que son mouvement éveillerait l'attention de la tante. Elle demeura immobile. »

« Les premières gouttes d'une pluie d'orage commencent à tomber. L'une d'elles, perçant le feuillage, heurta la surface de l'eau, et rejaillit. Jacques, un instant ridé, reprenait déjà son air habituel. La jeune femme s'aperçut alors que son regard se projetait jusqu'au milieu du ruisseau, et qu'il était fixé sur une pierre. Elle regardait en bas; lui regardait en haut; ils se voyaient tous deux. En même temps, M<sup>lle</sup> de Seigny se leva :

— Mon voisin, dit-elle, c'est mal à vous de surprendre ainsi les gens ! Elle attendait, essayant de sourire, inquiète au fond de ce qu'il allait répondre. — Oh ! ne m'en veuillez pas, dit-il, puisque nous sommes réconciliés depuis une heure. Si vous saviez, mademoiselle, comme je suis heureux ! M<sup>lle</sup> d'Houllins a tout oublié. Pour moi, c'était fait depuis longtemps... — Elle dort à côté, dit Marthe tout doucement, en inclinant son ombrelle. — Nous allons être de vrais voisins désormais. Je vais pouvoir me présenter à la Cerisaie, où vous m'avez si bien accueilli, vous, mademoiselle. J'ai bien souvent pensé, depuis, à cette heure où je vous ai retrouvée, après douze ans, la même encore et si... charmante... Elle écoutait, les yeux baissés, sérieuse; elle avait envie de partir et de rester. Il continua : — Oui, ce souvenir m'est souvent revenu, et c'est lui, je crois, qui m'a amené ici. Pardonnez-moi si j'ai été surpris : j'avais peur, en faisant du bruit, de faire envoler l'apparition... Jacques ! Jacques ! où es-tu ? viens donc, une carpe superbe cria un des amis du baron. — Marthe, ma fille, gémit M<sup>lle</sup> d'Houllins, ré-

veillée par la pluie, venez vite, il pleut.

La jeune fille se détourna rapidement, et quitta le bosquet des Olivettes. Jacques vit sa robe mauve disparaître derrière les noisetiers.

— Qu'avez-vous, mon enfant, vous pleurez ? dit M<sup>lle</sup> d'Houllins quand Marthe fut près d'elle.

— Rien, ma tante, répondit-elle, les premières gouttes d'orage.

### XV

Le baron Jacques ne dormit guère le jour qui suivit. Dès la première heure du jour, il se leva, ouvrit toute grande sa fenêtre, s'assit à son bureau, et écrivit d'un trait la lettre que voici à son grand-père :

« Mon cher ami, » Vous triomphez. J'en suis amoureux, amoureux fou, au point de penser à elle au lieu de dormir, et de nommer mon cheval Fragonard, comme son chat. Il y a déjà longtemps que j'ai commencé à l'aimer, et je ne m'en aperçois qu'à présent ! Quand j'ai si heureusement donné un effort à Cab pour son service, je crois que je l'aimais déjà, car enfin, mon ami, on ne jette pas un pur sang dans la boue, on ne lui met pas au cou un collier de labour pour une indifférence. Et depuis, un de mes bonheurs, c'est d'aller voir la pauvre bête boiter dans les prés. J'ai passé ma nuit à me représenter le coin des Olivettes; car

elle est venue là hier, presque chez moi, sur mon invitation, et la vieille tante aussi : le lièvre est oublié. Je revoyais sa robe mauve, son sourire aimable et ses yeux baissés. Si vous l'aviez vue, mon ami ! Votre petite liseuse de Watteau, que vous aimez tant, n'approche pas de sa grâce angélique. Je ne pouvais pas me lasser de la regarder.

» La pluie est tombée; cet imbécile de Gontran m'a appelé; la tante s'est mise à gémir. Elle est partie. Et moi qui allais peut-être savoir ce qu'elle pense, connaître sa réponse, une réponse d'où dépend mon sort, à présent ! Car, j'y suis très décidé : si elle me refuse... Mais non, je n'ai pas encore à vous parler de ce que je ferai en pareil cas, Dieu merci... J'ai même quelque espérance; je crois bien qu'hier elle me voyait dans l'eau. L'affirmer, c'est bien audacieux ! Le supposer, c'est si doux, mon ami ! Songez donc : elle, me regarder, là, tout amicalement, pendant deux minutes peut-être. Ah ! si j'en étais sûr ! »

» Vous comprendrez bien que cette incertitude ne peut durer. Il faut que vous veniez ici, et que vous la demandiez pour moi. Mon oncle ne veut se mêler de rien : surtout pas de lettres à écrire, pas de voyage ! ce sont ses dernières paroles. Je ne puis pourtant pas aller la demander moi-même ! Vous êtes plus âgé que moi, vous êtes mon ami, et vous la connaissez. Elle a pour vous beaucoup d'estime. Vous ne me refuserez pas ce service

la visite au premier. L'usage est d'ailleurs constant en cette matière.

« Quels que soient les sentiments personnels d'un dignitaire, il ne lui appartient pas d'abdiquer les prérogatives attachées régulièrement à son titre. Monseigneur ne pouvait donc pas agir autrement qu'il ne l'a fait; mais on ne voit pas ce que M. de Freycinet aurait perdu à donner l'exemple du respect des bienséances et des règlements de l'Etat. »

#### LES FOURNITURES DE LA GUERRE

Le département de la guerre se préoccupe depuis longtemps des moyens de favoriser l'agriculture et l'industrie nationales.

L'enquête à laquelle il s'est livré a démontré :

1° Qu'il ne fallait admettre à soumissionner que des nationaux. Ce principe est déjà posé dans les règlements en vigueur ;

2° Qu'il n'était pas possible, sans compromettre les intérêts du Trésor, d'exclure d'une manière complète les produits étrangers ;

3° Qu'il n'est pas possible de statuer sur l'admission ou l'exclusion des produits étrangers que par des décisions spéciales prises pour chaque cas particulier.

En conséquence, les directeurs des divers services ont l'ordre d'étudier avec soin les ressources locales et de se rendre compte des cours des denrées, afin d'adresser, avant les adjudications, des renseignements très précis sur la possibilité d'exiger des entrepreneurs, sans augmenter les charges du Trésor, la livraison des produits indigènes.

#### LE DOMAINE DE CHANTILLY

M<sup>r</sup> le duc d'Aumale donne et sait donner. Son legs est daté de deux ans avant la proscription, et il est confirmé le lendemain. Croyant à la patrie, il offre Chantilly et ses trésors à la France, et, cherchant la personnalité civile qui peut le mieux représenter la France dans sa permanence et sa mission dans le monde, il s'adresse à l'Institut ; c'est encore une grande pensée d'identifier la France avec le corps qui garde la tradition des conquêtes accomplies dans le domaine du beau, du vrai et du bien.

L'Institut sera riche désormais, il jouira du plus grand privilège accordé aux grands de la terre. A l'exemple de son bienfaiteur, il pourra donner à ceux qui auront plus fait pour la science ou pour l'art que pour eux-mêmes, il pourra encourager et récompenser les uns ou sauver les autres de la ruine. C'est la pensée des fondateurs d'Oxford et de Cambridge qui renait toute apaisée et appropriée aux besoins de la société moderne sur le domaine et le monument unique que le dernier héritier des Condés dédie à leur mémoire et consacre au progrès des sciences et des arts dans la patrie dont il est exilé.

On peut évaluer le domaine de Chantilly, mais il est impossible de se rendre un compte exact de la valeur des trésors que le château contient. La bibliothèque contient plus de 700,000 volumes ; il s'y trouve des livres et des manuscrits qui sont uniques au

monde. Nous citerons notamment le manuscrit de Bonne de Berry avec ses peintures sur velin représentant tous les châteaux du duc de Berry, frère du roi Charles V.

La galerie de tableaux est pleine de toiles du plus grand prix ; une *Sainte Famille* et les *Trois Frères de Raphaël*, le portrait du grand bâtard de Bourgogne, l'un des fils de Philippe-le-Bon, et dans l'école moderne la *Stratonice* d'Ingres, la *Mort du duc de Guise* de Paul Delaroche, les *Foscari* d'Eugène Delacroix.

Les meubles précieux, les émaux, les bronzes sont incomparables ; et quelle merveille que la galerie des batailles avec les tableaux de Vander Meulen et les trois drapeaux pris à Rocroy !

Nous sommes certainement au-dessous de la vérité, dit un journal, en estimant à soixante millions la valeur du don princier fait à l'Institut de France.

M<sup>r</sup> le duc d'Aumale, en donnant Chantilly, a voulu assurer la durée de l'œuvre de restauration qu'il a accomplie avec un soin précieux.

#### UN DÉTAIL ÉLOQUENT

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Il n'y a pas un détail indifférent dans l'acte généreux par lequel M<sup>r</sup> le duc d'Aumale a fait don à l'Institut du château et du domaine de Chantilly. C'était au mois de juillet dernier, au moment où le prince se trouvait à Apremont, attendant d'heure en heure son expulsion.

« Voulaient assurer la continuation de ses études historiques, et ne pas perdre le contact de quelques-uns des chefs-d'œuvre qui font partie de sa collection, le prince songeait à en distraire, pour les transporter en Angleterre, divers manuscrits précieux, livres et objets artistiques ; mais la pensée lui vint que, si la mort le surprenait prématurément, des difficultés de plus d'un genre pourraient entraver ou différer la réintégration de ces objets au château de Chantilly, et le prince prit aussitôt la résolution d'ajouter à son testament du 3 juin 1884 le codicille que nos lecteurs connaissent, codicille destiné, en cas de mort, à lever tous les obstacles. C'était le matin du 14 juillet, dernier jour que M<sup>r</sup> le duc d'Aumale passa sur le territoire français.

« Ne serait-ce pas à cet instant précis que se présentait au château d'Apremont M. Isaac Levailant, directeur de la sûreté générale, pour signifier au prince le décret qui l'expulsait de France ? »

#### LA GÉNÉROSITÉ DE M. GRÉVY

Une bonne charge du *Figaro* :

On nous télégraphie de la Grande Agence :

« En apprenant l'acte généreux de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale, M. Grévy a pris sa tête dans ses deux mains et s'est mis à réfléchir. Au bout d'un instant, il a relevé son front et a dit :

« — Je ne veux pas rester en arrière sur les princes d'Orléans ! Je lègue à M. de Rothschild le domaine de Mont-sous-Vau-

drey et ses dépendances, moins la nue-propiété et ses revenus, moyennant une forte rente perpétuelle et transmissible à ma descendance. »

P.-S. — Nous attendons un démenti.

#### LA FAMILLE ROYALE

Monsieur le comte de Paris s'est rendu avant-hier de Milan à Monza où le roi Humbert a sa résidence d'été. Il était accompagné du marquis de Ganay et de M. Camille Dupuy.

Monsieur le comte de Paris a été reçu à la gare par le roi d'Italie, le prince royal son fils, et plusieurs dignitaires de la cour.

Quatre voitures de la cour ont conduit le roi, Monsieur le comte de Paris et leur suite de la gare au château.

A Monza, Monsieur le comte de Paris s'est longuement promené dans le parc avec le roi Humbert et le prince royal ; le soir il a dîné avec le roi et la famille royale.

Monsieur le comte de Paris a été reconduit à la gare par le roi Humbert ; il est parti à dix heures pour rentrer à Milan dans le wagon royal qui avait été mis à sa disposition.

Monsieur le comte de Paris a quitté Milan hier matin, se rendant à Genève.

Le duc d'Alençon est depuis deux jours à Paris. Son Altesse Royale ira prochainement rejoindre sa famille, avec laquelle elle s'installera, dans sa nouvelle résidence de Barton Fields, près de Canterbury.

M<sup>r</sup> le duc de Nemours, en ce moment à Paris, doit prochainement se rendre en Angleterre.

Le duc de Chartres, débarqué avant-hier avec sa famille à Douvres, est arrivé dans la nuit à Paris.

#### EN BULGARIE

Dans un meeting tenu dimanche à Sofia, M. Kaulbars a exposé les volontés de la Russie d'ajourner les élections et de délivrer les officiers. La foule a protesté, demandant les élections à huitaine et la punition des officiers ; M. Kaulbars a quitté alors le meeting.

M. Kaulbars est parti pour visiter l'intérieur de la Bulgarie ; il ira à Roustchouk, à Varna et à Philippopoli, puis il reviendra à Sofia.

Le gouvernement maintenant la date des élections à dimanche prochain et les conditions pour la délibération des officiers, M. Kaulbars a remis une note répétant que la Russie considérera comme nulles les élections et les décisions de l'assemblée.

Dans une conversation, M. Kaulbars a déclaré qu'il ne craignait pas les manifestations hostiles, mais que, s'il était l'objet de violences, cent mille hommes viendraient le venger.

chez elle, et entra dans la vieille église...

Deux heures plus tard, Jacques de Lucé se mettait en route pour venir la trouver. Attendra l'après-midi lui paraissait trop long. Il lui fallait parler de Marthe à quelqu'un, appuyer ses espérances aux espérances d'un autre, trouver un écho à cette chanson d'amour qui maintenant chantait en lui. Tantôt un sourire lui montait aux lèvres et tantôt une larme aux yeux : larme et sourire, c'était de la joie. Ses souvenirs d'enfance jetaient leur note émue dans la chanson triomphale de sa jeunesse. Cette petite Marthe, il la revoyait enfant, avec de grands cheveux bouclés, à la sortie de la messe du dimanche, près de son père, vieillard un peu courbé, qui ne manquait jamais de venir saluer M<sup>me</sup> de Lucé ; et pendant ce temps-là les deux petits se regardaient ; les parents, avec un sourire, les poussaient l'un vers l'autre, et Marthe lui prenait la main, et lui, honteux, retirait la sienne. Comme c'était loin ! Il cherchait à se rappeler quand il avait commencé à l'aimer, et s'étonnait d'avoir commencé. Et puis ce bonheur nouveau, l'espérance, comme un souffle impétueux vers l'avenir, et le ramenait ensuite au passé.

Il allait, le front levé, dans les ruelles des champs. Le seigle, tout épié, frissonnait au vent. Il y avait un nid dans chaque maison, un merle à la pointe de tous les chênes. (A suivre.)

La Gazette de Francfort publie une note assez aigre sur les agissements du général Kaulbars, ambassadeur du tsar à Sofia. Cette note a son importance, étant donné les attaches de la Gazette de Francfort.

« Un diplomate qui se compromet comme vient de le faire le général Kaulbars doit infailliblement perdre auprès des Bulgares le dernier reste de l'autorité qu'il possédait en sa qualité de représentant du tsar.

« Le gouvernement bulgare a fait preuve de tant de modération, il a fait tant de concessions, qu'il lui était impossible d'aller plus loin sans violer les lois du pays.

« Il est difficile de prévoir l'issue de cette lutte, et l'on ne voit pas trop ce que pourra faire une conférence à laquelle il serait possible de prendre des décisions en ce moment. »

On télégraphie de Bucharest, 5 octobre :

« Le bruit court ici qu'une révolution a éclaté à Sofia et à Tirnova. »

#### Nouvelles militaires.

##### LE NOUVEAU KÉPI

Nous avons rencontré plusieurs officiers d'infanterie avec le nouveau képi à pompon dit « semi-rigide ». C'est tout ce qu'il y a de plus disgracieux.

Si c'est M. le général Boulanger qui est l'auteur de cette innovation, nous ne lui faisons pas compliment de sa trouvaille.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

##### CAVALERIE ALLEMANDE

Une correspondance berlinoise du *Temps* nous apprend que la cavalerie allemande est exercée à se passer de l'aide des régiments de pontonniers, et est arrivée à jeter en une heure, des ponts sur des rivières larges de dix mètres.

« Il est inutile de faire ressortir longuement les avantages que la cavalerie allemande retirera, soit pour l'attaque, soit pour la retraite, de l'aplitude qu'elle aura à exécuter les travaux jusqu'ici réservés aux corps de pontonniers. Elle évitera des détours fort longs et gagnera un temps précieux. »

Les cavaliers français ne sont pas plus bêtes que les cavaliers allemands, donc c'est à étudier aussi dans notre armée.

#### CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

##### PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR

Un détachement du 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie, composé de 8 officiers, 193 hommes, 6 chevaux, venant d'Angers et se rendant à Fontevault, logera à Saumur le samedi prochain 9 octobre, dans le quartier Saint-Nicolas.

Dimanche 10, un autre détachement du même régiment, comprenant 8 officiers, 123 hommes, 6 chevaux, venant de Fontevault et se rendant à Angers, logera à Saumur, même quartier.

##### RECENSEMENT DE LA CLASSE DE 1886

Le recensement des jeunes gens qui ont été appelés, par leur âge, à faire partie de la classe de 1886, devra être terminé, au plus tard, le 31 décembre prochain.

Les tableaux de recensement, ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887, devront être publiés et affichés, dans chaque commune, les dimanches 2 et 9 du même mois.

MM. les maires auront soin de faire connaître, dans la colonne d'observations, les connaissances en musique des jeunes gens recensés ; 2<sup>o</sup> si ces inscriptions ont été montées à cheval ; 3<sup>o</sup> et s'ils ont l'habitude de conduire les voitures et de soulever des chevaux.

M. Allier est nommé professeur pour le enseignement secondaire spécial à l'école de collège de garçons de Saumur, en remplacement de M. Potier.

M<sup>me</sup> Siebert, pourvue du certificat d'études à l'enseignement de l'anglais, est nommée professeur d'anglais (4<sup>e</sup> classe) au collège de jeunes filles de Saumur, en remplacement de M<sup>lle</sup> Deshautschamps.

d'aller la demander pour votre ami Jacques. Je vous en serai toute ma vie reconnaissant.

« Alerte donc, mon ami, passez votre habit vert, montez dans le coche ; j'irai vous prendre à Segré. Vous descendrez chez moi. Je vous conduirai jusqu'aux portes de la Cerisaie. Je vous attendrai là, au coin d'un champ. Vous reviendrez, et, selon la réponse, je serai le plus heureux ou le plus malheureux des hommes. »

JACQUES. »

« P.-S. — J'ai reçu de notre ami Jules une lettre enthousiaste du Canada. »

Quand il eut terminé cette lettre, il la relut, la trouva suffisamment claire et pressante. Il la cacheta et appela François.

— François, tu vas seller Cab et porter cette lettre chez M<sup>me</sup> Giron.

— Oui, monsieur Jacques.

— Tu lui diras de la décacheter et d'ajouter ce qu'elle voudra. Tu lui diras aussi que j'irai la voir cette après-midi.

— Oui, monsieur Jacques.

— Elle te rendra la lettre dans une autre enveloppe. Tu la prendras et tu la porteras à Segré, aux messageries. C'est compris ?

— Oui, monsieur Jacques.

Le brave garçon s'acquitta ponctuellement de la commission. Il sella son cheval, fut rendu au bourg en cinq minutes, et trouva ma tante Giron

qui s'appretait pour aller à la messe. En lisant la lettre, elle ne put retenir vingt exclamations, auxquelles François ne comprit rien.

— Enfin, le voilà qui se décide ! — Oui, oui, le coin des Olivettes, je vois ça. — Il ne sait pas si elle le regardait ! Comme c'est difficile à voir ! — Mon frère refuser ? jamais. — Toute ma vie reconnaissant le plus heureux ou le plus malheureux... tu, tu, tu, on connaît ça. — Il est fou, ton maître, François, il est fou.

Et elle avait sa bonne figure contente en disant cela. Elle prit sa plume, et ajouta :

« Mon frère,

« Je ne sais si vous comprendrez facilement tout ce que M. Jacques a voulu vous marquer dans cette lettre. Mais vous comprendrez sans peine qu'il est amoureux de M<sup>me</sup> Marthe, et qu'il vous prie de la demander en mariage pour lui. Ce serait un événement très heureux pour la paroisse et pour eux deux. Le curé le désire, et moi aussi. Faites donc diligence autant que vous pourrez. Seulement, au lieu de vous attendre dans un champ de la Cerisaie, ce qui ne serait pas selon les convenances, il vous attendra chez moi. A bientôt, mon frère.

« Votre sœur et servante,

M. GIRON. »

François reprit la lettre, et piqua des deux dans la direction de Segré. Ma tante Giron sortit de

## LA RUINE DE L'AGRICULTURE

Au moment où l'agriculture nationale agonise, vingt-cinq navires déchargent à Saint-Nazaire des millions de blés américains, et une compagnie juive, devenue administratrice des fournitures militaires, achète à Libau des millions d'avoines russes. Les paysans déjà si éprouvés vont être dévastés par l'invasion de ces marchés.

Il est bon qu'ils sachent à qui ils doivent leurs souffrances et leurs misères. En présence des désastres que le libre échange a causés, les républicains osent restreindre le libre-échange.

## PRONOSTICS D'HIVER

Notre ciel et le brûlant soleil qui y rayonnent ces derniers jours avaient beau ressembler à ceux de Nice, il fallait se hâter de profiter de ces beaux jours, les derniers sans doute.

Il ne faut pas croire que les hirondelles aient eu tort de gagner au large. De l'Italie du nord on nous annonce qu'il soufflait un vent glacial, et les dépêches nous apprennent que la neige est tombée en abondance en Galicie, dans le nord de la Hongrie, en Bohême et en Poméranie.

## AUX COURSES DE TOURS

Sanscrit, à M. G. Guinebert, de Saumur, vient de gagner, aux courses de Tours, le prix de la Société des Steeple-Chases de France. Il avait dix concurrents. C'est un beau succès pour l'écurie de notre concitoyen.

## TOUJOURS LES EMPRUNTS !

On lit dans la *Petite France* cette énorme teneur :

Angers. — Emprunt communal de 250,000 francs. — L'emprunt de 250,000 fr., ouvert hier, vendredi matin à neuf heures, a été couvert instantanément.

Cela n'empêchera pas les réactionnaires de dire qu'il n'y a plus d'argent et qu'il faut aller chercher les choses à un état meilleur. Les auteurs de ces vols n'ont pas été pris.

Evidemment, *Petite France*, « cela n'empêchera pas les réactionnaires de dire qu'il n'y a plus d'argent » dans la caisse communale. Car si ce meuble sonnait moins le creux, l'administration n'aurait pas besoin de recourir sans cesse à l'assistance publique.

Un banquier solide ne passe point sa vie à puiser dans les fonds de ses créanciers l'argent nécessaire pour faire marcher sa maison; au contraire, c'est lui qui prête à ses débiteurs.

Il est vrai que sous le régime actuel, le système économique consiste à contracter souvent des emprunts, à pressurer les contribuables au point que dans notre ville un modeste loyer de 80 fr. doit verser au fisc 125 fr. de charges.

Cela s'appelle faire de la bonne finance. Et comme jusqu'ici les républicains ont parfaitement été secondés par le crédit public, ils entendent des airs de triomphe.

Rien, hélas ! ne montre mieux la triste état de notre commerce. L'argent ne trouve plus de débouché; force est donc à ceux qui en possèdent de profiter des emprunts officiels, s'ils veulent avoir quelques rentes ! Mais ceci n'aura qu'un temps.

Une maison qui emprunte sans cesse et qui, loin d'alléger ses charges, contracte toujours de nouvelles dettes, finit par s'écrouler dans une irréparable banqueroute.

C'est pas la première fois que le gouvernement de la République nous donne un tel terrifiant spectacle. Sinistres farceurs !

(Journal de Maine-et-Loire.)

PIÈCES DU CHILI. — On nous informe, dit le *Patriote*, qu'une grande quantité de pièces de 5 francs du Chili circulent en ce moment dans Angers.

La valeur de ces pièces n'étant que de 4 fr. 50, il en résulte une perte fort sensible pour les commerçants qui peuvent en recevoir plusieurs dans la même journée.

On se demande quelle peut être la provenance de ces pièces chiliennes répandues dans Angers.

GENÈVE. — Un incendie s'est déclaré, dans la nuit de jeudi à vendredi, chez M.

Thuan, marchand de nouveautés.

Vers deux heures du matin, la domestique se leva et, après avoir allumé la lampe, jeta l'allumette encore brûlante trop près des rideaux de son lit qui prirent feu immédiatement; malgré l'intervention de son maître, accouru à son appel, le lit occupé par la domestique et le lit voisin ont été entièrement consumés ou détériorés. Les pertes, couvertes par une assurance, s'élevèrent à près de 300 fr.

MORT DANS SA VIGNE. — Le 4<sup>o</sup> octobre, le sieur d'Asseray, Louis, âgé de 68 ans, propriétaire à Martigné-Briant, est mort en se rendant dans sa vigne.

Il avait fait à peine 50 mètres après un assez long entretien avec les voisins, lorsque ceux-ci l'aperçurent s'affaissant.

Ces derniers s'empressèrent de lui porter secours, mais à leur arrivée il était déjà roide et avait la face toute noire.

THOUARS. — La gendarmerie a arrêté un nommé Auguste-Maximin Clément, toucheur de bestiaux, âgé de 34 ans, né à Saint-Porchaire (Deux-Sèvres), qui avait volé une poche de linge chez M. Sablon, maréchal-ferrant à Saint-Jacques.

Au moment de son arrestation, cet individu était porteur d'un sac contenant plusieurs morceaux de linge qu'il avait également volés la veille dans la commune de Moutiers (Deux-Sèvres).

Le jour de la foire, quatre femmes se sont vu enlever leurs porte-monnaie de leur poche. Celui de la femme du garde champêtre de Montreuil-Bellay contenait 141 fr.; le deuxième 32 fr.; le troisième 27 fr.; et le quatrième de 6 à 7 fr.

Les auteurs de ces vols n'ont pas été pris.

PARTHENAY. — Samedi, le bataillon du 14<sup>o</sup> de ligne, qui était en garnison dans cette ville, est parti pour Paris par un train spécial.

L'embarquement des troupes, à la gare, a été signalé par un accident arrivé au cheval du capitaine Darbourg; à peine installé dans un wagon, cet animal se frappa si violemment la tête au plafond qu'il se tua raide.

Le bataillon parti est remplacé par un des bataillons de la garnison de Saint-Maixent.

LE MANS. — A la dernière journée du concours hippique a eu lieu la distribution des récompenses. Un prix spécial d'équitation a été décerné à l'unanimité au jeune Leueur, élève du Prytanée de La Flèche.

Ce jeune et brillant cavalier est l'élève de son père, le sympathique directeur de l'École d'équitation au manège de la rue Chanzy.

## UN EMULE DU GÉNÉRAL FARRÉ

Le maire du Mans vient de prendre l'arrêté suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Il est interdit de jouer du tambour ou de la grosse caisse dans les bals publics, ou par souscription, donnés dans les salles publiques.

« Art. 2. — Les contrevenants seront poursuivis devant le juge, sans préjudice de l'autorisation qui pourra leur être retirée par l'autorité municipale.

« Art. 3. — M. le commissaire central est chargé de l'exécution du présent, qui sera porté, par voie d'affiches, à la connaissance des intéressés.

» Pour le maire, l'adjoint :  
» JOUSSÉT. »

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

## Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 7 octobre,

SI J'ÉTAIS ROI ! opéra-comique en 3 actes, de A. Adam.

Au premier jour : *Le COEUR et la MAIN*, opérrette.

## CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

Voyages de vacances à itinéraires établis au gré des voyageurs.

L'administration supérieure a autorisé l'application, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1886, d'un nouveau tarif commun Orléans A n° 31, Midi N n° 24, pour voyages circulaires de vacances, en voitures de 1<sup>re</sup> classe à itinéraires au gré des voyageurs.

La délivrance des billets aura lieu jusqu'au 15 octobre 1886.

Les prix de ces billets sont fixés à raison du parcours total effectué sur les deux réseaux Orléans et Midi, à la condition que ce parcours atteigne au moins 800 kilomètres.

Ils comportent une réduction variant de 22 à 55 0/0 sur les prix du tarif du cahier des charges.

La durée de validité des billets est de 20, 25, 30, 40 ou 55 jours, suivant la longueur des parcours, et ce, non compris le jour du départ.

Des formules de demandes imprimées, avec cartes des parcours au dos, sont déposées dans toutes les gares et bureaux de ville des réseaux des Compagnies d'Orléans et du Midi.

La demande de ces billets doit être adressée à la gare huit jours au moins avant celui du départ.

## Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 4 Octobre.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 50	10 » à 11 »	
Saumur, 16 » 16 50	9 » 9 50	
Baugé, 15 » 16 50	9 60 » »	
Segré, 16 » » »	11 » » »	
Beaupréau, 15 50 16 »	9 » » »	
Montfaucon, 13 50 16 »	9 » » »	
Montrevault, 15 25 15 50	8 50 8 75	
Chemillé, 14 50 15 »	8 50 9 »	
Champtoceaux, 16 » » »	9 50 » »	
St-Flor-le-Vieil, 16 » » »	9 50 » »	
Cholet, 16 » » »	9 50 » »	
Vihiers, 14 » 14 50	8 25 9 75	
Brissac, 16 » » »	8 » 8 50	
Chalonnès, 16 » » »	8 75 » »	
Doué, 16 » 17 »	7 50 8 »	

A Nantes, blés américains, de 21 75 à 22 » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 19 50 à 19 75 les 100 kilos.

## Faits divers.

Les législateurs danois viennent de prendre l'initiative d'une mesure destinée à protéger les *pochards* dans l'exercice de leurs fonctions.

Une loi récemment passée à Copenhague décrète que les buveurs ivres-morts seront désormais reconduits à leur domicile en voiture, aux frais du débitant chez qui ils auront vidé leur dernière coupe.

De cette façon, les intéressés *pochards* ne risqueront plus de s'enrhumer sur le plancher des postes de police peu confortables et ne causeront plus à leurs familles de douloureuses tranches par des absences nocturnes prolongées.

VOL DE DÉPÊCHES. — Un vol, qui dénote chez son ou ses auteurs une audace incroyable, a été commis à Laon.

On a soustrait, dans le fourgon de la poste, 24 sacs de dépêches contenant des sommes qu'on peut évaluer, jusqu'à présent, à 30,000 fr. au moins.

Les sacs ont été retrouvés, éventrés, sur le côté gauche de la route de la gare à Laon.

Les voleurs avaient eu soin de laisser toutes les valeurs à recouvrer, celles compromettantes ou de réalisation difficile. Sur un sac on a retrouvé une petite boîte accusant une valeur de 50 francs; on s'était bien gardé de la prendre.

Les circonstances dans lesquelles le vol a été commis font supposer que les auteurs n'en sont pas à leur coup d'essai; il y a six semaines, en effet, à Cambrai, le vol des dépêches avait lieu dans les mêmes conditions et avec les mêmes moyens.

Dans les bureaux du ministère de la guerre, entre subalternes du général Boulanger.

L'un d'eux lit un rapport de province :

— On signale dix-huit cas d'insolation parmi les réservistes, trois sont morts.

Le second employé avec mépris :

— Encore des manœuvres dirigées contre le ministre !

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 octobre.

Nos rentes n'éprouvent pas de variation bien sensible. Les tendances à la hausse se manifestent presque exclusivement sur les valeurs : le 3 0/0 est à 82.80, le 3 1/2 0/0 fait 110.47.

L'Action du Crédit Foncier est poussée par de nombreux achats à 1.415. Les obligations foncières et communales à lots continuent leur marche ascendante; la conquête du pair, pour tous ces titres, n'est plus qu'une question de temps.

La Société Générale est recherchée à 490. Le coupon de 6.25 payable depuis le 1<sup>er</sup> octobre sera détaché demain en Bourse. Allégée de ce coupon, l'action de la Société Générale trouvera une nouvelle élasticité et cotera prochainement le pair de 500 francs.

L'action de Panama est ferme à 392. Le titre étant entièrement libéré depuis le 25 septembre, les vendeurs n'ont plus aucun argument à invoquer en faveur de la baisse; leurs rachats ramèneront bien vite le titre à 400 et au-dessus. Il y a des achats très sérieux à chaque séance en obligation nouvelle 6 0/0 dont le premier tirage doit s'effectuer le 15 courant.

Nos chemins de fer suivent le courant général du marché. Les actions sont en progression continue. Les obligations qui trouvent une excellente clientèle de plus en plus nombreuse, dans les rangs des petits capitalistes, se traitent à leurs plus hauts cours.

## Bibliographie.

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, intéressant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soye, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée) gratis à toute personne qui en fera la demande.

En vente la 4<sup>e</sup> série.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 2 octobre :

TEXTE. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Inauguration du nouveau temple israélite, à Versailles; Les grandes manœuvres; *La Fille mal gardée*, à l'Eden-Théâtre; Ecole militaire préparatoire à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). — *Le Fil*, nouvelle (suite), par Gustave Toudouze. — Revue anecdotique, par Lorérand Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Une tempête. — Le monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES. — Versailles : Inauguration du nouveau temple israélite; La procession; L'intérieur; La table commémorative; La façade extérieure. — Les grandes manœuvres : Le 5<sup>e</sup> corps d'armée à Vouz; Détachement des aéroliers. — Expériences d'aérostation militaire : 1<sup>er</sup> régiment du génie; Détachement d'aéroliers du commandant Renaud. — Le théâtre illustré : *La Fille mal gardée*, ballet-pantomime représenté à l'Eden-Théâtre. — Les grandes manœuvres du 18<sup>e</sup> corps : Prise de Castelviel et assaut à la baïonnette, en présence du général Boulanger. — Lâcher de pigeons voyageurs fait par les soins de la société colombophile de la Gironde à Sauveterre, pendant les grandes manœuvres. — Les signaleurs et les vélocipédistes au 18<sup>e</sup> corps. — Ecole militaire préparatoire de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pafens, n° 10, Avec écurie, remise, cour et jardin. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

### UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A LOUER

### UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

### A LOUER DE SUITE

### Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin, Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAU- TIER, notaire à Saumur. (644)

### A GÉDER

### PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

## VENTE

### MOBILIÈRE

Par suite de saisie-exécution.

A Grézillé, au lieu dit La Croix, di- manche prochain 10 octobre courant, à midi, et jours suivants, Il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de M<sup>e</sup> RENNIE, huissier à Genne, A la continuation de la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets mobiliers dont suit le détail, saisis sur M. U. PRIOT-CAILLEAU, propriétaire à Grézillé, canton de Genne.

On vendra : Un salon, salle à manger, argente- rie, vaisselle, batterie de cuisine, chambres à coucher, linge en grande quantité, chevaux, charrettes, voitures, harnais, une grande quantité de foin, vins en cercles et en bouteilles, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

### A LOUER

### MAISON

Avec Remise et Ecurie Rue des Boires.

Cette maison se compose de salle à manger, salon, cuisine et trois cham- bres à coucher.

S'adresser, pour visiter, à M. MOU- LARD, menuisier, même rue, n° 21.

### A LOUER DE SUITE

### ÉCURIE à 4 PLACES

Remise.

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

### A VENDRE

### Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

### A VENDRE

### UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

### PONEYS A VENDRE

Rue d'Orléans, 69.

Etude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué.

### A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

### UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin,

Sise à Longué, rue de la Lot Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix : 15,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adju- dication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CAILLEAU.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures après midi, au château de Brézé,

### 520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés.

Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières.

106 pieds, situés le long du chenal, au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Villain, ferme de Belle-Chasse.

159 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces diffé- rentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régis- seur du château de Brézé. (653)

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voi- tures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHE- VRET, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

Recommandages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

### RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Verrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

### Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

### SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

### INJECTION PEYRARD

EX-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde se contenant aucun principe toxique ni cancéreux, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat n'a guère donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

## SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

### Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE 1886

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 70	82 72	Est	825	820	Obligations.			Gaz parisien	520 75	520 75
3 % amortissable	85 45	85 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	520 50	Est	391	391 50
8 % (nouveau)	82 95	82 97	Midi	1150	1157 50	— 1865, 4 %	519 50	519	Midi	389	390 50
4 1/2 % (nouveau)	106 50	106 50	Nord	1553	1552 50	— 1869, 3 %	409	409	Nord	398	397 25
Obligations du Trésor	514 50	514 50	Orléans	1343 75	1345	— 1871, 3 %	399	398 50	Orléans	391 75	391 75
Banque de France	4160	4180	Ouest	876 25	878 75	— 1875, 4 %	521 75	522	Ouest	391 50	391 75
Société Générale	480	490	Compagnie parisienne du Gaz	1438 75	1440	— 1876, 4 %	521 75	522	Paris-Lyon-Méditerranée	391	391
Comptoir d'escompte	1000	1000	Canal de Suez	2085	2088 25	Bons de liquid. Ville de Paris	534	536	Paris-Bourbonnais	392	391
Crédit Lyonnais	556 23	560	C. gén. Transatlantique	488 75	488 75	Obligations communales 1879	474	476	Canal de Suez	585	584
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400	1412 50	Russe 5 0/0 1870	100	100 50	Obligat. foncières 1879 3 %	479 35	480			
Crédit mobilier	277 50	280				Obligat. foncières 1893 3 %	381	380			

### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS										
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS										
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Saumur (orl.)	2 12	6 34	»	10 32	1 56	»	Loudun	»	8 42	»	Bourgueil	8 20	12 18	4 55	Saumur (Orléans)	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 44
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars	6 15	12 40	1 30	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 21	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 54	10 30	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 42	»	3 43	7 11	
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	57	3 53	7 50	11 12	
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 31	4 46	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 58	8 23	10 41	3 40	4 20	8 23	11 54	
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 32	4 57	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47									
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57									
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.